

5.8 Inégalités salariales

Les inégalités salariales sont d'abord décrites avec le **salaires en équivalent temps plein** (EQTP) ou le **salaires net journalier** à temps complet, qui sont établis à volume de travail donné. Les inégalités de **revenu salarial** intègrent ensuite la variabilité du volume de travail. Ces inégalités sont mesurées ici par les **rappports interdéciles**, puis par la part de la masse salariale perçue par les salariés les mieux rémunérés.

Dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier a beaucoup diminué de 1967 jusqu'au milieu des années 1980, passant de 4,0 à 3,0 ► **figure 1**. Il a ensuite un peu fluctué autour de 3,0, son niveau de 2018. La forte baisse des inégalités de salaire dans les années 1970 est due à une réduction des écarts dans le bas de l'échelle des salaires, liée notamment aux revalorisations du **Smic** ; le rapport du 9^e **décile** (D9) à la **médiane** (D5), qui décrit les inégalités dans le haut de l'échelle salariale, est, lui, resté bien plus stable, fluctuant autour de 2,0.

La dispersion des salaires dans la fonction publique est moins forte que dans le secteur privé, en particulier dans la moitié supérieure de la distribution : le rapport interdécile D9/D5 se situe entre 1,6 et 1,7, contre 2,0 dans le secteur privé. La dispersion des salaires a peu varié depuis la fin des années 1980 dans la fonction publique : le rapport interdécile D9/D1 est resté compris entre 2,3 et 2,6. Il est stable à 2,4 en 2018.

Alors que les inégalités de salaire dans le secteur privé ont diminué depuis la fin des années 1960, celles de revenu salarial, qui intègre la variabilité du volume de travail, ont globalement augmenté ► **figure 2**. Notamment, le rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial dans le secteur privé a fortement augmenté du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, puis s'est

légèrement replié jusqu'en 2008. Il a peu fluctué depuis. Ces évolutions reflètent celles de la moitié basse de l'échelle des revenus salariaux (D5/D1). L'augmentation des inégalités de revenu salarial dans la moitié basse de la distribution jusqu'au milieu des années 1990 provient d'une amplification des écarts en matière de temps de travail, qui résulte à la fois d'une baisse du nombre moyen de jours travaillés et d'une hausse du volume des temps partiels.

Dans la moitié haute de la distribution du revenu salarial, le rapport interdécile D9/D5 est globalement stable sur longue période, mais la part dans les revenus salariaux du secteur privé des 1 % des salariés les mieux rémunérés a davantage varié ► **figure 3**. Après une baisse au cours des années 1970 (de 8,4 % en 1967 à 6,8 % en 1980), cette part a augmenté du milieu des années 1990 jusqu'en 2007 (de 6,9 % à 7,9 %). Après un léger recul durant la crise économique de 2008-2009, cette part des très hauts revenus salariaux du secteur privé a à nouveau augmenté pour s'établir à 8,1 % en 2018.

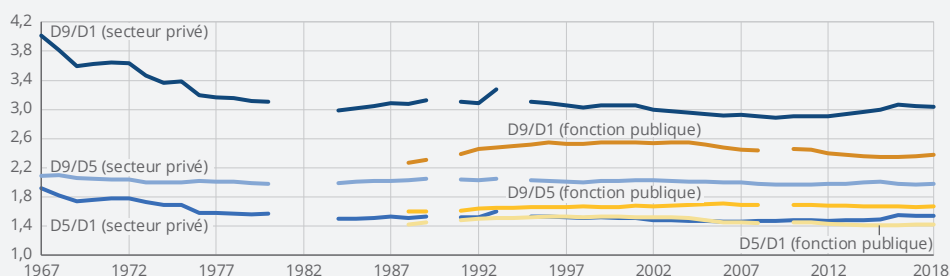
Les inégalités de revenu salarial (D9/D1) parmi les salariés travaillant principalement dans la fonction publique sont plus faibles que celles dans le secteur privé. Cet écart entre public et privé est encore plus marqué que pour les salaires. Jusqu'au milieu des années 2000, les inégalités de revenu salarial dans le public ont été en phase avec celles des salaires : elles ont augmenté de 1988 au milieu des années 1990, puis légèrement baissé jusqu'en 2005. Après une nouvelle hausse entre 2007 et 2011, elles ont à nouveau baissé jusqu'en 2014 et sont stables depuis. Ces évolutions proviennent aussi de la moitié basse de l'échelle de revenu salarial (D5/D1), alors que le rapport D9/D5 est globalement stable depuis 1988. La part de la masse salariale détenue par les 1 % les mieux rémunérés est près de deux fois plus faible que dans le secteur privé. ●

► Définitions

Le rapport interdécile (D9/D1) est le rapport entre le 9^e décile (D9) et le 1^{er} décile (D1). Il est un des indicateurs de mesure des inégalités. Les rapports D5/D1 et D9/D5 sont construits sur le même principe.

Salaires en équivalent temps plein (EQTP), **salaires net journalier**, **revenu salarial**, **Smic**, **décile**, **médiane** : voir *Glossaire*.

► 1. Distribution du salaire net journalier à temps complet dans le secteur privé et la fonction publique



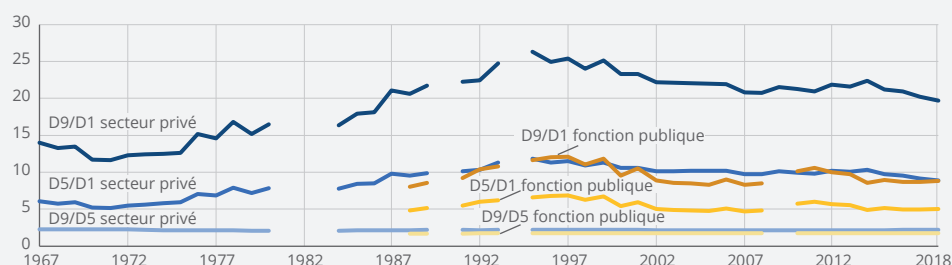
Note : 1981, 1983, 1990 : données non disponibles ; 1994 : rupture de série ; 2002-2006 : évolutions lissées.

Lecture : dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du salaire net journalier à temps complet a beaucoup diminué de 1967 jusqu'au milieu des années 1980, passant de 4,0 à 3,0.

Champ : France métropolitaine de 1995 jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 2. Distribution du revenu salarial dans le secteur privé et la fonction publique



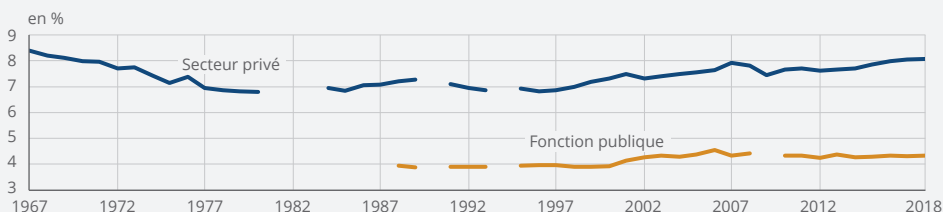
Note : le revenu salarial dans le secteur privé représente la somme des salaires des seuls postes du secteur privé et des entreprises publiques. Celui de la fonction publique correspond au revenu salarial total (y compris les postes du secteur privé) des salariés travaillant principalement dans la fonction publique. Voir aussi notes ► [figure 1](#).

Lecture : dans le secteur privé, le rapport interdécile D9/D1 du revenu salarial a fortement augmenté du milieu des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, passant de 14,0 à 26,3.

Champ : France métropolitaine de 1995 jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 3. Part de la masse salariale perçue par les 1 % de salariés les mieux rémunérés dans le secteur privé et la fonction publique



Note : voir ► [figure 2](#).

Lecture : en 1967, en France métropolitaine dans le secteur privé, 8,4 % de la masse salariale totale revient aux 1 % de salariés ayant le revenu salarial le plus élevé.

Champ : France métropolitaine de 1995 jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, tous salariés hors apprentis, stagiaires, salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.